

14851/19

(OR. en)

PRESSE 69
PR CO 69

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3736^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 5 décembre 2019

Président

Mika Lintilä
Ministre des finances de la Finlande

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Union bancaire	4
Taxation de l'énergie	6
Architecture financière européenne pour le développement.....	6
Programme de travail du Conseil Ecofin sur l'action climatique.....	6
Cryptomonnaies stables	7
Lutte contre le blanchiment de capitaux	8
Union des marchés des capitaux	8
Pacte de stabilité et de croissance	9
Divers	9
– Propositions législatives sur les services financiers en cours d'examen	9
– Déclaration pays par pays.....	9
– Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.....	10
Événements en marge de la session du Conseil	10
– Eurogroupe/Eurogroupe en configuration ouverte	10

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

- Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales..... 11
- Rapport sur les questions fiscales..... 11
- Commerce électronique..... 11
- Règles en matière de TVA 12

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Position de l'UE pour la 17^e réunion du conseil de coopération UE-République kirghize 12
- Position de l'UE pour la 8^e réunion du conseil de coopération UE-Tadjikistan 12

COMMERCE

- Modification des préférences commerciales applicables à l'Ukraine pour la viande de volaille 13
- Ouverture des négociations en vue de modifier l'accord international de 1992 sur le sucre 13
- Accord concernant l'attribution des contingents pour les importations de viande bovine sans hormones en provenance des États-Unis 14
- Règlement sur l'accès au marché: inclusion des Comores..... 14

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Conventions de La Haye 14
- Contrôleur européen de la protection des données 15

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Union bancaire

La présidence a présenté un [rapport sur l'état d'avancement](#) des travaux relatifs à l'union bancaire.

Le rapport fait le point sur les progrès réalisés dans les différents axes de travail ayant trait au renforcement de l'union bancaire, en particulier en ce qui concerne:

- la proposition visant à établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD),
- la mise en œuvre du "paquet bancaire",
- le plan d'action pour la lutte contre les prêts non performants.

Le rapport s'appuie sur les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe ad hoc sur le renforcement de l'union bancaire, qui s'est réuni une fois au cours de la présidence finlandaise.

Le rapport ne fait pas état des travaux réalisés dans le cadre des efforts déployés par l'Eurogroupe sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Depuis le début de l'année, des discussions sont en cours, dans le cadre de l'Eurogroupe, concernant l'élaboration d'une feuille de route pour l'ouverture de négociations politiques sur un système européen d'assurance des dépôts (SEAD), en respectant tous les éléments de la feuille de route de 2016 selon un ordre approprié. Ces discussions ont avancé au sein d'un groupe de travail de haut niveau et feront l'objet d'un rapport à l'Eurogroupe le 4 décembre.

Système européen d'assurance des dépôts (SEAD)

Compte tenu des travaux en cours dans le cadre de l'Eurogroupe, les questions techniques liées à la proposition relative au SEAD ont été examinées lors d'une réunion du groupe de travail durant la présidence finlandaise.

Le groupe a examiné la collecte de données à l'appui de l'élaboration d'une méthode possible de calcul des contributions en fonction des risques dans le cadre du SEAD. La Commission a présenté les principales conclusions d'une étude consacrée aux options et pouvoirs discrétionnaires nationaux en vertu de la directive sur les systèmes de garantie des dépôts.

Mise en œuvre du "paquet bancaire"

L'adoption du "[paquet bancaire](#)", qui comprend des réformes des exigences prudentielles applicables au secteur bancaire et des règles relatives au redressement des banques, a été menée à bien en mai 2019. Les actes législatifs sont entrés en vigueur le 27 juin 2019.

L'Autorité bancaire européenne et le Conseil de résolution unique ont informé le groupe de travail sur la mise en œuvre des nouvelles mesures, notamment en ce qui concerne le suivi des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL), les travaux des collèges d'autorités de résolution et l'examen de la mise en œuvre de la directive sur les systèmes de garantie des dépôts.

Mesures pour la lutte contre les prêts non performants (PNP)

La Commission a fait le point sur la mise en œuvre du plan d'action de juillet 2017 pour la lutte contre les PNP.

Bien que le nombre total de PNP ait continué à reculer, le nombre de PNP reste élevé dans certains États membres.

En ce qui concerne le travail législatif, le règlement sur le dispositif de soutien de type prudentiel pour les PNP a été adopté en avril 2019. Les travaux se poursuivent sur deux aspects restants:

- le 27 mars, les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé la [position du Conseil](#) sur une proposition de directive encourageant le **développement de marchés secondaires pour les PNP**. Ces nouvelles règles visent à réduire l'encours de PNP des banques et à empêcher leur accumulation à l'avenir en créant un cadre harmonisé pour l'achat et la gestion de PNP;
- le 27 novembre, les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé la [position du Conseil](#) sur une proposition de cadre et d'exigences minimales communs en ce qui concerne un mécanisme extrajudiciaire de recouvrement de la valeur des prêts garantis au cas où l'emprunteur n'est pas en mesure de les rembourser. Une exécution extrajudiciaire effective peut permettre d'empêcher l'accumulation de PNP, étant donné qu'elle fournit aux banques des instruments juridiques pour recouvrer plus rapidement les garanties.

Le Conseil attend à présent que le Parlement européen adopte des positions sur les deux directives afin de pouvoir entamer les négociations.

Outre des mesures législatives, l'ABE et la BCE ont également pris des mesures visant à remédier au problème des PNP au moyen, par exemple, de lignes directrices et d'orientations.

Taxation de l'énergie

Le Conseil a adopté des conclusions sur le cadre de l'UE en matière de taxation de l'énergie.

Le Conseil s'est déclaré favorable à une mise à jour du cadre juridique en matière de taxation de l'énergie qui contribuera aux grands objectifs stratégiques en matière économique et environnementale.

Ces conclusions sont une réponse directe à l'appel lancé par le Conseil européen en vue de faire avancer les travaux sur les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur, de manière à assurer une transition vers une UE neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris. L'objectif est de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et des mesures visant à atteindre les objectifs en matière d'environnement, d'énergie et de climat à l'horizon 2030, tout en préservant la compétitivité européenne, en garantissant des règles justes et équilibrées sur le plan social et en respectant le droit des États membres de décider de leur propre bouquet énergétique.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Architecture financière européenne pour le développement

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'architecture financière européenne pour le développement.

Ces conclusions mettent en lumière la nécessité de rendre l'architecture financière européenne pour le développement plus solide, plus flexible, plus intégrée, plus cohérente, plus stratégique et plus réactive face au changement climatique et aux besoins qui se posent en matière de développement. Elles soutiennent les mesures à court terme présentées dans le rapport du groupe des sages et présentent la voie à suivre pour préparer une réflexion politique sur d'éventuelles futures réformes institutionnelles.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Programme de travail du Conseil Ecofin sur l'action climatique

Les ministres ont approuvé le [programme de travail du Conseil Ecofin sur l'action climatique](#).

Le programme de travail fait suite au débat ministériel qui a eu lieu lors de la réunion informelle du Conseil Ecofin de septembre 2019, au cours duquel les ministres ont indiqué avoir pour ambition de contribuer activement à la transition vers une économie neutre pour le climat. Les ministres ont souligné que l'UE conservera son rôle de chef de file au niveau mondial en ce qui concerne le climat et ils ont apporté leur soutien à une action renforcée en faveur du climat. Dans ce contexte, les ministres ont salué l'initiative de la présidence consistant à organiser périodiquement des débats d'orientation sur des sujets liés à l'action climatique.

Le programme de travail proposé contient une liste non exhaustive de thèmes stratégiques qui devront être abordés par les ministres lors des prochaines sessions du Conseil Ecofin. L'objectif est de se concentrer sur le rôle et l'impact des différentes politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et d'encourager l'échange de bonnes pratiques entre les États membres. Le programme de travail a été conçu comme un document évolutif, qui peut faire l'objet de mises à jour régulières sous les futures présidences du Conseil.

La finance durable, le budget vert, la fiscalité verte ou les investissements écologiques font partie des thèmes recensés dans le cadre du programme de travail. Les ministres Ecofin tireront parti des travaux accomplis par la coalition des ministres des finances pour l'action climatique, coprésidée par la Finlande et le Chili. Dix-huit ministres Ecofin font partie de cette coalition, qui compte 51 membres au total.

Cryptomonnaies stables

Le Conseil et la Commission ont approuvé une déclaration commune sur les cryptomonnaies stables.

Le Conseil et la Commission y indiquent qu'ils sont prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir des normes appropriées de protection des consommateurs et un environnement monétaire et financier ordonné. Le Conseil et la Commission y déclarent qu'aucun dispositif de cryptomonnaie stable ne devrait être mis en œuvre dans l'Union européenne tant que les défis et les risques de nature juridique, réglementaire et relatifs à la surveillance n'auront pas été recensés et traités de manière adéquate.

Depuis le début de 2019, le secteur privé a lancé un certain nombre d'initiatives visant à créer de nouveaux produits de paiement. Parmi ces nouveaux produits figurent les cryptomonnaies stables, une sous-catégorie d'actifs cryptographiques dont la valeur est censée être arrimée à un autre actif ou à un panier d'actifs sous-jacents (une ou plusieurs devises, une matière première, etc.).

Compte tenu des promoteurs de ces initiatives (en particulier Facebook avec son projet "Libra") et du volume potentiel de leurs utilisateurs, les cryptomonnaies stables doivent faire l'objet d'une étroite surveillance, notamment en termes de protection des consommateurs et de lutte contre le blanchiment de capitaux, mais aussi du point de vue des conséquences systémiques potentielles.

L'initiative de l'UE fait suite aux travaux entrepris sur le sujet dans des enceintes internationales telles que le G20, le G7, le Conseil de stabilité financière et le Groupe d'action financière.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Conseil a adopté des conclusions sur les priorités stratégiques concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le Conseil y invite la Commission à étudier d'autres mesures susceptibles d'être prises pour renforcer le cadre existant, notamment en envisageant:

- des moyens permettant d'assurer une coopération plus solide et efficace entre les autorités et instances concernées par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris en s'attaquant à ce qui entrave l'échange d'informations entre elles;
- la question de savoir si certains aspects pourraient être mieux traités au moyen d'un règlement;
- les possibilités, avantages et inconvénients de conférer certaines responsabilités et capacités en matière de surveillance à un organe de l'UE.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Union des marchés des capitaux

Le Conseil a adopté des conclusions définissant les objectifs d'un nouvel approfondissement de l'union des marchés des capitaux (UMC). Ces conclusions vont déterminer le format et le champ d'application d'une nouvelle feuille de route pour de nouvelles actions afin d'intégrer davantage les marchés des capitaux des États membres de l'UE.

Ces conclusions fixent cinq objectifs principaux pour l'approfondissement de l'UCM, à savoir:

- un accès renforcé au financement pour les entreprises de l'UE, en particulier les PME,
- la suppression des obstacles structurels et juridiques à l'augmentation des flux de capitaux transfrontières,
- la mise en place de mesures d'incitation et la suppression des obstacles afin de permettre à des épargnants de détail bien informés d'investir,
- le soutien à la transition vers des économies durables,
- l'exploitation des avancées technologiques et de la numérisation,
- le renforcement de la compétitivité au niveau mondial.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Pacte de stabilité et de croissance

Le Conseil a rendu des décisions sur la Hongrie et la Roumanie qui font actuellement l'objet de procédures pour écart important. Ces décisions confirment qu'aucune action suivie d'effets n'a été engagée. Le Conseil a également formulé de nouvelles recommandations sur les mesures à prendre pour corriger les écarts.

La **Hongrie** fait l'objet d'une procédure pour écart important depuis juin 2018. Pour la troisième fois, le Conseil a arrêté:

- une [décision](#) établissant que la Hongrie n'a engagé aucune action suivie d'effets;
- une [recommandation](#) sur les mesures à prendre pour corriger l'écart important.

La **Roumanie** fait l'objet d'une procédure pour écart important depuis juin 2017. Pour la cinquième fois, le Conseil a arrêté:

- une [décision](#) établissant que la Roumanie n'a engagé aucune action suivie d'effets;
- une [recommandation](#) sur les mesures à prendre pour corriger l'écart important.

Divers

– Propositions législatives sur les services financiers en cours d'examen

La présidence a informé les ministres de l'état d'avancement des travaux menés sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

[Rapport de décembre 2019 sur l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

– Déclaration pays par pays

La délégation suédoise a fait part au Conseil de ses préoccupations concernant la base juridique de la proposition de directive concernant la communication d'informations relatives à l'impôt sur les bénéfices sur la base d'une [note d'information](#).

– *Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales*

La délégation danoise a donné au Conseil son point de vue sur un nouveau renforcement ambitieux de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales dans le futur.

Événements en marge de la session du Conseil

– *Eurogroupe/Eurogroupe en configuration ouverte*

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe le 4 décembre.

En configuration ordinaire, les ministres ont discuté du 4^e rapport relatif à la surveillance renforcée concernant la Grèce et ont [approuvé](#) le déblocage de 767 millions d'EUR au titre des mesures relatives à la dette. Ils ont également fait le point sur les missions de surveillance post-programme à Chypre et en Espagne.

L'Eurogroupe a approuvé une [déclaration](#) sur l'évaluation des projets de plans budgétaires pour 2020, [reconduit](#) Hans Vijlbrief dans ses fonctions de président du groupe de travail Eurogroupe et adopté son programme de travail pour le premier semestre de 2020.

En configuration ouverte, l'Eurogroupe a débattu de l'état d'avancement de la réforme de l'Union économique et monétaire, notamment le traité instituant le MES et le système européen d'assurance des dépôts.

[Principaux résultats de l'Eurogroupe](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

Le Conseil a adopté des conclusions ([14115/19](#)) et approuvé un rapport semestriel ([14114/19](#)) sur les progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)".

Le rapport contient en particulier un état des lieux détaillé de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Il propose en outre des orientations sur un renforcement de la coordination des mesures défensives dans le domaine fiscal prises au niveau national à l'encontre des pays et territoires non coopératifs (annexe 4 du rapport). Ces orientations invitent tous les États membres à prendre, à partir du 1^{er} janvier 2021, une mesure législative défensive dans le domaine fiscal à l'égard des pays et territoires figurant sur la liste, afin d'encourager ces pays et territoires à se conformer aux critères d'examen du code de conduite en matière de fiscalité équitable et de transparence.

Le Conseil a également adopté des modifications de l'annexe II des conclusions du Conseil du 12 mars 2019 relatives à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ([14717/19](#)).

Rapport sur les questions fiscales

Le Conseil a approuvé un rapport semestriel adressé au Conseil européen sur les questions fiscales.

[Rapport Ecofin sur les questions fiscales adressé au Conseil européen](#)

Commerce électronique

le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 12/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Commerce électronique: la perception de la TVA et des droits de douane reste problématique à bien des égards" ([14045/19](#)).

Règles en matière de TVA

Le Conseil a adopté une décision d'exécution autorisant l'Italie à continuer d'appliquer des mesures dérogatoires dans le cas de la TVA sur certaines dépenses liées à certains véhicules routiers à moteur ([14044/19](#), [13790/19](#)).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Position de l'UE pour la 17^e réunion du conseil de coopération UE-République kirghize

Le Conseil a approuvé la position de l'Union européenne en vue de la 17^e réunion du conseil de coopération UE-République kirghize, qui se tiendra à Bruxelles le 9 décembre 2019.

Le Conseil de coopération discutera de l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la République kirghize.

[Conseil de coopération UE-Kirghizstan, 9 décembre 2019 \(page de la réunion\)](#)

[Délégation de l'Union européenne auprès de la République kirghize](#)

Position de l'UE pour la 8^e réunion du conseil de coopération UE-Tadjikistan

Le Conseil a approuvé la position de l'Union européenne en vue de la 8^e réunion du conseil de coopération UE-Tadjikistan, qui se tiendra à Bruxelles le 10 décembre 2019.

Le Conseil de coopération discutera des relations bilatérales dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et le Tadjikistan.

[Conseil de coopération UE-Tadjikistan, 10 décembre 2019 \(page de la réunion\)](#)

[Délégation de l'Union européenne au Tadjikistan](#)

COMMERCE

Modification des préférences commerciales applicables à l'Ukraine pour la viande de volaille

Le Conseil a adopté la décision relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et l'Ukraine modifiant les préférences commerciales applicables aux viandes de volaille et aux préparations à base de viandes de volaille.

Le 20 décembre 2018, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec l'Ukraine en vue de modifier les préférences commerciales prévues par l'accord d'association en ce qui concerne la viande de volaille et les préparations à base de viande de volaille. Ces négociations ont abouti le 19 mars 2019 et le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne est le dépositaire de l'accord sous forme d'échange de lettres.

[Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part](#)

Ouverture des négociations en vue de modifier l'accord international de 1992 sur le sucre

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations avec d'autres parties en vue de modifier l'accord international sur le sucre (AIS) 1992 en vue de sa modernisation.

Le cadre institutionnel de l'AIS et la répartition des voix entre les membres de l'Organisation internationale du sucre (OIS) - qui détermine la contribution financière d'un membre - ne correspondent plus à la situation actuelle du marché mondial du sucre. L'UE, dont la contribution financière est inchangée depuis 1992, a assumé au cours de ces dernières années une part disproportionnée des coûts budgétaires et des responsabilités au sein de l'ISO.

Le processus de modernisation portera sur le déséquilibre entre le nombre de voix, les contributions financières des membres et leur position relative sur le marché mondial du sucre, ainsi que sur les objectifs et le programme de travail de l'ISO.

[Accord international sur le sucre](#)

Accord concernant l'attribution des contingents pour les importations de viande bovine sans hormones en provenance des États-Unis

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion de l'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne concernant l'attribution aux États-Unis d'une part dans le contingent tarifaire (CT) pour la viande bovine de haute qualité visé dans le mémorandum d'accord révisé concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'UE.

Le Parlement européen sera informé conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.

Règlement sur l'accès au marché: inclusion des Comores

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard du règlement délégué de la Commission modifiant le règlement (UE) 2016/1076 afin d'inclure l'Union des Comores à l'annexe I ([13084/19](#)).

Il en résulte que, sauf objection du Parlement européen à l'égard de cet acte délégué, celui-ci sera publié et entrera en vigueur conformément à l'article 2, paragraphe 2, et à l'article 22 du règlement (UE) 2016/1076 appliquant aux produits originaires de certains États appartenant au groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) les régimes prévus dans les accords établissant ou conduisant à établir des accords de partenariats économiques.

Le règlement (UE) 2016/1076 (règlement sur l'accès au marché) fixe le régime d'importation en franchise de droits et de contingents de l'UE pour les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui ont conclu des négociations sur des accords de partenariat économique (APE) avec l'UE. Le règlement établit également une procédure pour l'application, par l'Union européenne, de mesures de sauvegarde à l'égard de produits originaires de ces pays.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**Conventions de La Haye**

Le Conseil a marqué son accord sur la position que doit adopter l'Union européenne en ce qui concerne l'adhésion du Nicaragua aux conventions de La Haye de 1965 et de 2007.

Contrôleur européen de la protection des données

Le Conseil a nommé aujourd'hui M. Wojciech Wiewiórowski contrôleur européen de la protection des données (CEPD) pour un mandat de 5 ans.

La nomination a été décidée d'un commun accord par le Conseil et le Parlement européen.

[Wojciech Wiewiórowski nommé contrôleur européen de la protection des données](#)
